



PARC NATUREL MARIN DE MAYOTTE

Bureau du 1^{er} octobre 2018

Délibération PNMM_2018_10

Approbation du relevé de décisions de la séance du 22 mai 2017

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-3 à L. 334-5, R. 334-15, R. 334-32, R. 334-35 et R. 334-36,

Vu le décret n° 2010-71 du 18 janvier 2010 portant création du parc naturel marin de Mayotte

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°992/SG/2017 du 11 septembre 2017 portant modification de la composition du Conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte,

Vu le règlement intérieur du Parc naturel marin de Mayotte approuvé par délibération du Conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées en date du 24 février 2016,

Considérant que le quorum est atteint et que le Bureau peut valablement délibérer,

Article 1 :

Le relevé de décisions de la séance du 22 mai 2017 est adopté à l'unanimité.

Le président du Parc naturel marin de Mayotte

Abdou DAHALANI